

**DECISION SUR LES CHANGEMENTS ANTICONSTITUTIONNELS DE
GOUVERNEMENT EN AFRIQUE - [CM/2166 (LXXII)]**

La Conférence :

- A.**
1. **FELICITE** l'Organe central et son Sous-Comité sur les changements anticonstitutionnels de Gouvernement en Afrique, pour le travail accompli, et le Secrétaire général pour les efforts déployés pour mettre en œuvre les décisions d'Alger ;
 2. **DECIDE** de limiter la définition du changement anticonstitutionnel de gouvernement aux paragraphes [b] i. à iv.] du « Cadre pour une réaction de l'OUA face aux changements anticonstitutionnels de gouvernements » (Doc. Rev.1 Organe central) ;
 3. **SE FELICITE** de la restauration d'un régime démocratique au Niger et en Guinée Bissau par leurs autorités de transition, conformément à la décision du Sommet d'Alger sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement, et **LANCE UN APPEL PRESSANT** à la communauté internationale, particulièrement aux institutions financières internationales, pour qu'elles apportent une assistance concrète pour la reconstruction post-conflit des deux pays afin de permettre à leurs populations de commencer à bénéficier des avantages de la paix et des fruits de la démocratie ;
 4. **ADOpte** le cadre proposé pour la réaction de l'OUA face aux changements anticonstitutionnels de gouvernement.
- B.**
1. **RAPPELLE** la décision AHG/Dec. 141 (XXXV) adoptée par sa 35ème session ordinaire rejetant tout changement anticonstitutionnel de gouvernement en Afrique ;
 2. **REITERE** sa condamnation de tout type de changement anticonstitutionnel de gouvernement comme anachronique et en contradiction avec son engagement à promouvoir les principes démocratiques et l'Etat de droit ;
 3. **DEMANDE** aux Nations Unies, lors du Sommet du Millénaire, de s'associer au rejet de tout type de changement anticonstitutionnel, où qu'il se produise dans le monde, et de prendre les mesures appropriées contre les auteurs d'un tel changement.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

Decision On Unconstitutional Changes Of Government In Africa - Cm/2166 (Lxxii)

Organisation of African Unity

Organisation of African Unity

<http://archives.au.int/handle/123456789/528>

Downloaded from African Union Common Repository